

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11/03/2021

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	17	19

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2021, le 11 Mars à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Jean-Sur-Mayenne s'est réuni à la Salle de l'Aquarelle, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BARRÉ Olivier, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par courrier électronique aux conseillers municipaux le 05/03/2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 05/03/2021.

**Présents** : M. BARRÉ Olivier, Maire, Mme BOUGEANT Valérie, M. GOBBE Thierry, Mme ROBIN Elisabeth, M. SAUZEAU Dominique, Mme BOULAIN Anne, M. BOUVIER Yann, M. BRUNET Paul, M. CHESNEL Jean-Fabien, M. GAMBERT Éric, Mme MERY BEAUGRAND Rachel, Mme PLESSIS Clémentine, Mme DAZIN Claire, M. MORVAN Denis, M. MORIN Frédéric, Mme ROUSSEAU Marlène, Mme DUFROU Virginie

Excusés ayant donné procuration : Mme CLASSEAU Evelyne à M. BARRÉ Olivier, M. MEIGRET Julien à Mme ROBIN Elisabeth

**A été nommé secrétaire** : M. BRUNET Paul

2021-09 – AUDIT ENERGETIQUE DE L'ANCIENNE MAIRIE

Monsieur le Maire expose le projet de rénovation de l'ancienne mairie, Il vous est proposé d'effectuer un audit énergétique sur ce bâtiment.

Dans les différents cas, ces audits sont à la fois :

- Un guide nécessaire pour choisir au mieux les travaux à entreprendre
- Prioriser l'ordre de rénovation des bâtiments
- Un préalable constitutif de dossiers de demande de subvention

Ces audits sont subventionnables à hauteur de 50% du coût HT, jusqu'à 1 500 € par audit et par bâtiment.

*Aide accordée dans le cadre du programme ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique), porté par la FNCCR et EDF en tant que porteur associé et obligé CEE. Le Territoire d'Energie Mayenne, au sein du pôle Territoire d'énergie Pays de la Loire est lauréat du programme ACTEE CEDRE, financé par les CEE.*

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

**DÉCIDE**

De faire effectuer l'audit énergétique du bâtiment cité ci-dessus,  
Retenir le bureau d'étude SARL LCA de Laval pour effectuer cette prestation pour un montant de 1 495.00€ H.T.

Solliciter l'aide de Territoire d'Energie Mayenne pour le financement de cet audit,  
Autoriser le maire à signer tout document relatif à ce dossier

La présente délibération peut être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 31/03/2021  
Le Maire  
Olivier BARRÉ

